

# LE PUBLICISTE.

PRIMEDI 11 Frimaire, an IX.



## A F R I Q U E.

*D'Alger, le 23 octobre (3 brumaire).*

Le citoyen Thainville a obtenu la mise en liberté de trois enfans, l'un français, l'autre espagnol & le troisieme génois.

Un capitaine anglais ayant refusé de se rendre à l'appel d'un corsaire algérien, celui-ci l'a envoyé chercher par sa chaloupe & lui a fait donner cent coups de bâton. Le dey, sur les plaintes qui lui furent portées à cette occasion par l'agent anglais, a répondu que le capitaine algérien avoit fait son devoir, & qu'à son retour il le récompenseroit.

## S U E D E.

*De Stockholm, le 11 novembre (11 brumaire).*

D'après une ordonnance de S. M., la défense relative à l'eau-de-vie est prolongée jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1801.

On a commencé à faire de la soupe à la Rumfort, pour venir au secours des pauvres de cette capitale, & l'on continuera d'en faire tout l'hiver.

La bourgeoisie de cette ville, dans une audience publique, a présenté à S. M. une médaille d'or qui désigne l'époque de son couronnement. Sur cette médaille, on voit d'un côté les bustes du roi & de la reine, dans une parfaite ressemblance, & de l'autre une couronne de lauriers, avec ces paroles: *Augustis redeuntibus, untem: mens. jun. MDCCC. Civis Stockholmensis.*

## D A N E M A R C K.

*De Copenhague, le 17 novembre (26 brumaire).*

On a lancé, ces jours derniers, dans notre port une nouvelle frégate, à qui on a donné le nom de *Friderichstein*.

Le réglement relatif à la quarantaine que doivent faire les vaisseaux venant de la Méditerranée & des perts d'Espagne, a été publié ici.

Depuis le 18 octobre, il a été acheté à Dantzick, pour le compte des Anglais, près de mille last de froment, à raison d'environ mille florins le last. Malgré cela, les demandes se multiplient toujours davantage.

## A L L E M A G N E.

*D'Aloua, le 21 novembre (30 brumaire).*

Les troupes prussiennes entrent demain à Cuxhaven

On disoit hier, mais rien ne le confirme, qu'un corps de vingt mille Prussiens étoit prêt à se rendre maître du pays d'Hanovre.

La ville de Lubeck a refusé de payer sa côte-part pour la ligne de démarcation. Un corps de troupes prussiennes est en marche pour la mettre à exécution.

Le cours du change sur Londres a baissé de 55 à 31.

Paul I<sup>er</sup>. porte le portrait du premier consul sur le côté d'une tabatiere, & celui d'Alexandre de l'autre.

*De Francfort, le 24 novembre (3 frimaire).*

L'adjudant-commandant Deverinne a reçu la lettre suivante avant son départ pour l'armée. Nous en conserverons le style.

*Copie de la lettre écrite, le 21 novembre, par le magistrat de Francfort, à l'adjudant-commandant Deverinne.*

« Nous saisissons le moment où une autre destination vous rappelle de ces murs, pour vous présenter l'expression de notre reconnaissance des manieres obligeantes que vous avez déployées, pendant que vous avez eu le commandement des troupes françaises en garnison dans cette ville; faire l'éloge de leur bonne conduite, c'est vous payer, M. le général, en même-tems, le juste tribut que nous devons à vos soins, pour maintenir la meilleure discipline. Nous y joignons les vœux, pour votre bonheur, de toute la commune, dont vous avez su ménager les intérêts avec une précieuse justice. Nous serons, M. le général, en tout tems, empressés de manifester ce contentement de vos procédés honnêtes, & nous vous supplions de vous bien convaincre que nous en conserverons le souvenir, avec les sentimens de la considération la plus distinguée, dans lesquels nous avons l'honneur d'être, M. le général, vos très-humbles & très-obéissans serviteurs,

Les bourguemestres & magistrats de la ville libre impériale de Francfort.

*Signé, DE HOLZHAUSEN, bourguemestre.*

Voici la réponse:

*Copie de la réponse écrite par l'adjudant-commandant Deverinne, à MM. les bourguemestres & magistrats de Francfort, le 1<sup>er</sup> frimaire.*

Il m'a été infiniment agréable de commander dans votre intéressante ville, & bien plus d'en recevoir les témoignages de reconnaissance que renferme la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Veuillez, MM., en transmettre l'assurance à vos concitoyens, & croire que j'éprouverai, en tout tems, un véritable plaisir à publier la maniere affectueuse avec laquelle ont été accueillis les militaires dont le commandement m'avoit été confié. C'est dans ces sentimens, MM., que j'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée,

L'adjudant-commandant, *signé, DEVERINNE.*

## A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 18 novembre (27 brumaire).*

Un individu a payé, la semaine passée, une somme de 7000 liv. sterl. pour droit de timbre sur un legs fait en sa faveur; mais cette somme n'approche pas de plusieurs autres acquittées à ce bureau depuis près de quinze mois. Un simple legs a coûté de timbre 46.000 liv. sterl.; un autre 25,000; un troisieme 11,000. Le droit de timbre pour succession de simples legs est de 6 pour cent.

Un ecclésiastique papiste, mort ces jours derniers, a laissé 10,000 liv. st. de bien, qu'il a légué à trois bénédictins pour être partagé entre eux également, quoiqu'il eût déclaré avoir des parens dans le besoin.

Un Irlandais accusé d'avoir pris part aux troubles de ce royaume, ayant été trouvé mort dans la maison de correction où il étoit détenu, le jury du *Coroner* le déclara suicide & fit même afficher cette déclaration sur un poteau érigé au lieu de sa sépulture; mais le lendemain plusieurs de ses compatriotes, armés de bâtons, parvinrent à enlever son corps.

Les bâtimens de S. M., le *Harick* & le *Pélican*, tous deux de 18 canons, ont péri sur les côtes de Jersey; les équipages ont été sauvés.

Il a été pris sur les côtes d'Ecosse 18 jeunes baleines, dont la plupart avoient vingt pieds de long sur douze de circonférence; leur grasse avoit trois pouces d'épaisseur.

### RÉPUBLIQUE HELVÉTIQUE.

De Berne, le 24 novembre (5 brumaire).

La commission exécutive a envoyé, le 19 de ce mois, au conseil législatif, un message pour lui annoncer l'heureuse nouvelle que le premier consul de la république française, dans une audience particulière accordée au ministre extraordinaire helvétique à Paris, a donné la promesse la plus solennelle & la plus positive, que le traité offensif de 1798 seroit annullé & remplacé par un nouveau traité d'alliance qui assureroit l'indépendance & la neutralité de l'Helvétie. Les autres puissances doivent être invitées à accéder à ce traité; & le citoyen Glairé, notre ministre à Paris, a été chargé, par le premier consul lui-même, de faire part à notre gouvernement de cette heureuse nouvelle.

### REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Strasbourg, le 6 frimaire.

La plupart des généraux qui s'étoient rendus en France pour passer le tems de l'armistice au sein de leurs familles, sont de retour à leurs corps, & font les dispositions nécessaires pour entrer en campagne.

Les communications entre les généraux français & autrichiens, ou plutôt entre les deux états-majors-généraux, sont très-fréquentes. La dénonciation de l'armistice avoit été très-inattendue par les Autrichiens; leurs préparatifs de guerre n'étoient pas encore achevés, leurs recrues n'étoient pas encore exercées; leurs liaisons avec d'autres puissances pas assez consolidées pour qu'ils puissent espérer de nous faire la guerre avec succès; & c'est pourquoi, sans montrer un reste de dispositions pacifiques, ils ont si fort à cœur de prolonger l'armistice.

Les troupes autrichiennes se renforcent journellement sur les bords de l'Inn, & travaillent à l'achèvement de leurs têtes de pont. Elles se sont affoiblies dans leur centre pour porter des forces sur leur gauche en Tyrol, & sur leur droite en Franconie. La levée en masse des forces tyroliennes vient d'occuper les principaux passages qui conduisent dans ce pays; mais leur position est assez difficile, car il s'agit non-seulement d'opposer des forces suffisantes au corps d'armée de Lecourbe, mais aussi de résister à l'armée de Macdonald, qui paroît menacer le Vintschgan & l'Ober-Inthal.

De Paris, le 10 frimaire.

Le général Clarke est reparti hier matin pour Lunéville.

— Le 1<sup>er</sup> frimaire, un officier autrichien vint annoncer à M. de Cobentzel, la reprise des hostilités.

— Le plénipotentiaire français se propose d'aller visiter les salines de Dieuze, de Moyon-Vic, de Château-Salins, & toutes les manufactures du département.

— M. de la Grua, ci-devant ministre d'Espagne en Suede, & nommé en cette qualité à Parme, vient d'arriver à Paris avec sa femme; ils doivent y passer l'hiver.

— M. le baron de Sandoz, ministre de Prusse en France, est parti il y a quelques jours, en vertu de son congé, pour Neuchâtel, sa patrie. M. Roux, qui étoit son secrétaire de légation, reste à Paris en cette qualité.

— M. Manthey, ci-devant secrétaire de la légation danoise à Paris, part demain pour Copenhague, où il est nommé secrétaire au bureau des affaires étrangères. M. Guillaumot reste à Paris, secrétaire de la même légation.

— Le théâtre de la république & des Arts donnera incessamment *l'Oratorio d'Haydn*, intitulé: *la Création du Monde*, parodié & mis en français par le citoyen Ségur jeune, traduit de l'allemand, & la musique arrangée par D. Siebelt. Le citoyen Garat & M<sup>me</sup>. Walbonne-Barbier chanteront dans *l'Oratorio*. Le citoyen Steibelt tiendra le piano pour conduire *l'Oratorio*. L'orchestre sera composé de 250 artistes.

— Le citoyen Pinel, rapporteur de la commission nommée par la *Société des Observateurs de l'Homme*, pour l'examen du jeune individu connu sous le nom de *Sauvage de l'Aveyron*, a lu la première partie de son rapport dans la séance du 8 frimaire. Cette première partie contient des observations très-curieuses sur plusieurs enfans des deux sexes, nés idiots, & qui n'ont jamais pu apprendre à articuler. La plus remarquable est celle d'une jeune fille qui, sans aucune apparence d'imbécillité, n'a jamais pu faire entendre que les voyelles A, E, O. C'est à l'hospice de la Salpêtrière, dont il est le médecin en chef, que le citoyen Pinel a recueilli ces précieuses observations, si propres à éclaircir non-seulement l'histoire du prétendu sauvage de l'Aveyron, mais celle de tous les idiots soi-disant sauvages, ses prédécesseurs. Dans la seconde partie de son rapport, le citoyen Pinel examinera si on peut raisonnablement entreprendre l'éducation du jeune enfant de l'Aveyron, ou si l'on doit se borner à lui assurer une retraite dans un hospice, avec les individus dont les facultés sont oblitérées.

— Le citoyen Richerand, anatomiste laborieux, vient de publier des expériences dont le but est d'apprécier l'influence que le cœur & le cerveau exercent réciproquement l'un sur l'autre. Il conste de ses premiers essais que l'action du cerveau est moins nécessaire à l'action du cœur, que celle du cœur ne l'est à celle du cerveau. Le cœur, que l'on peut considérer comme muni d'une provision plus abondante de vie, continue encore ses battemens, quoique par la ligature de ses nerfs on l'ait soustrait à l'influence cérébrale. Ce qu'il y a de remarquable, c'est que cette propriété qu'a le cœur de se soustraire ainsi, jusqu'à un certain point, à l'influence du cerveau, est commune aux viscères qui reçoivent leurs nerfs du grand sympathique. Le citoyen Richerand propose, sur ce nerf singulier, plusieurs idées qui paroissent neuves & importantes. Selon ce physiologiste, ce nerf forme un système nerveux particulier, destiné aux organes intérieurs; il est le centre auquel se rapportent les impressions affectives, tandis que le cerveau est exclusivement le siège de

Intelligence & de la pensée. Ces expériences ont été insérées dans le recueil des mémoires publiés par la société médicale d'émulation, séante à l'école de médecine de Paris

— La filature hydraulique établie sur la petite rivière de Cérés, a fait des progrès sensibles vers la perfection de cette partie de l'art. Le mécanisme a été simplifié à un point incroyable ; une seule roue donne l'action à cinq ateliers différens, répartis dans les cinq étages du bâtiment principal ; & le produit des 960 broches qu'elle fait mouvoir à-la-fois est de 140 à 150 pesant en vingt-heures, dans les numéros de 15 à 18, c'est-à-dire, d'un fil de 14 à 18,000 aunes à la livre, ancienne mesure. Les produits de cette manufacture sont portés à Rouen & à Louviers ; & quelques considérables qu'ils soient, ils ne suffisent pas, dit-on, aux demandes des fabricans de ces deux villes.

— On a arrêté, auprès de Langres, deux marchands forains qui distribuoient sur la route de faux écus de six francs.

— Une épizootie cruelle ravage les campagnes de Mury, village du canton de Berne. On a même craint dans cette ville qu'elle ne s'y fût communiquée ; & par précaution, le magistrat a fait assommer du bétail à cornes venu de Mury.

— Les citoyens Giguet & Colnet viennent de donner concurremment deux nouvelles éditions des *Poésies diverses* de l'abbé Delille. Tant d'empressement de la part des libraires à publier, & de la part du public à lire les ouvrages de ce poète célèbre, en fait l'éloge le plus complet. L'édition de Giguet, en 1 vol. in-12, renferme en outre les diverses analyses & critiques que les journaux ont faites de *l'Homme des Champs*, & un poème du citoyen Michaud : *le Printemps qui a suivi le 18 fructidor*, dédié à l'abbé Delille, & dans lequel on trouve des vers dignes de lui, & des pensées sur la religion, qui ne seroient pas désavouées par Fénelon. Elle se vend 2 fr., & 5 fr. franc de port, chez l'imprimeur, rue de Grenelle-Saint-Honoré, n°. 42, ancien hôtel des Fermes. — L'édition de Colnet a, sur celle-ci, l'avantage d'être avouée par l'auteur, & de renfermer son excellent *Discours de réception à l'Académie Française*, une *Lettre sur la Grèce*, une *Ode adressée au président Molé*. Elle se vend chez l'éditeur, rue du Bac, n°. 618. Prix, in-12, 1 fr. 50 cent. ; & in-8°, sur papier vélin, 5 fr.

— De toutes les nouvelles étranges dont, Dieu merci, nous ne manquons pas, par le tems qui court, il y en a fort peu de plus étranges que celle qui suit & que l'auteur tient, dit-il, d'un libraire arrivant d'Angleterre.

Les douaniers de ce pays ont reçu les ordres les plus sévères de visiter les cargaisons de livres qui arrivent de France, & la défense de laisser passer les *Œuvres de Voltaire*, de *Mably*, de *Condillac*, de *Montesquieu*, imprimées pour la première fois chez Niourse, à Londres, en 1748 ; de *J. J. Rousseau*, de *J. B. Rousseau*, à cause du nom, &c. Ainsi les mêmes livres sont sur les pancartes des douaniers d'Angleterre & sur l'*index* de la sacrée congrégation de Rome. Le même libraire a rapporté qu'on venoit de faire à Londres une nouvelle édition du livre intitulé *Pensées chrétiennes*, qu'on l'avoit tiré à 30,000 exemplaires, & que l'édition avoit été épuisée en très-peu de tems.

Il y a au moins de l'exagération dans ce récit, s'il n'y a plus ; & l'autorité d'un libraire nous paroît bien foible devant l'inynraimabilité d'un tel fait.

Suite de l'article intitulé : DE LA GUERRE ET DE LA PAIX (1).

Mais laissons les formes, & entrons un moment dans le fond de la question même. Elle se réduit à ceci. Le roi d'Angleterre demande à traiter de la paix de concert avec l'empereur, son allié ; le premier consul y consent sans objection. Mais continuera-t-on de se battre, tout en parlant de s'accorder ? c'est se placer sur un terrain peu favorable. Les événemens de la guerre amènent à chaque instant des changemens de circonstances qui doivent fortifier les prétentions d'un parti & aigrir le ressentiment de l'autre. La France & l'Autriche l'avoient senti : une suspension d'hostilités avoit été le préliminaire des paroles de paix. Puisque l'Angleterre vouloit faire cause commune avec son allié, ce préliminaire nécessaire de la négociation devoit leur être commun. Il étoit donc conforme à la nature des choses qu'une trêve maritime entre la France & l'Angleterre s'établît, avant d'entrer dans la discussion des intérêts qui les divisent.

Le commissaire français présente un projet d'armistice naval qui est rejeté, & le ministre anglais présente un contre-projet qui se trouve inadmissible. Dans cet état de choses, le gouvernement de France réduit les propositions à l'alternative, ou d'entamer une négociation commune avec l'Angleterre & l'Autriche, en concluant un armistice suivant le projet modifié que proposoit la France, ou de négocier une paix séparée avec l'Angleterre, en concluant l'armistice suivant le projet proposé par le ministre britannique.

Dans cette manière de simplifier la question, & d'ouvrir à l'Angleterre deux voies pour entrer dans la négociation, il est difficile de ne pas appercevoir avec évidence le desir sincère d'arriver promptement à une conciliation. Les deux points essentiels de la contestation étoient donc, 1°. la possibilité & les conditions d'un armistice maritime ; 2°. la convenance d'une paix séparée.

Il n'est pas nécessaire de prouver la possibilité d'un armistice maritime. Il y en eut un de conclu entre la France & l'Angleterre, au congrès d'Utrecht, en 1712. Il est vrai qu'à ce congrès, des préliminaires avoient été signés, lorsque l'armistice fut convenu. Le concours de ces deux mesures est favorable sans doute à la conciliation ; mais il n'est pas indispensable. L'une n'en seroit pas moins sans l'autre un pas vers la paix.

D'ailleurs, qui empêchoit le ministre britannique de proposer des préliminaires ? Toute la conduite du premier consul, dans cette guerre, ne permet pas de douter qu'il n'eût accueilli avec empressement une proposition qui auroit tendu à accélérer la négociation. Et certes l'Angleterre avoit, à l'époque du traité d'Utrecht, de plus fortes raisons qu'aujourd'hui de se refuser à un armistice. La France épuisée au-dedans, vaincue au-dehors, sans finances, sans commerce & sans marine, avoit tout à gagner à une suspension d'hostilités par mer. Aujourd'hui, la France victorieuse en Espagne & en Italie, ressuscitée de ses commotions intérieures, riche de ses ressources naturelles, n'a de commun avec ce qu'elle étoit alors, que l'affoiblissement de sa marine & de son commerce.

Sans doute, les arrangemens d'un armistice par mer présentent des difficultés que n'offrent point un armistice continental ; mais ces difficultés sont un objet de discussion ; & tout se concilie aisément quand on discute de bonne foi.

Il n'est pas douteux non plus qu'une trêve maritime n'eût des côtés plus favorables à l'Angleterre qu'à la France. Cette considération n'a été ni dissimulée ni éludée par le gouvernement français. Il n'a demandé l'armistice maritime que comme une préparation nécessaire au succès de la négociation. Si l'Angleterre y trouve quelques désavantages, c'est un sacrifice qu'elle fera sur l'autel de la paix, un gage qu'elle donnera de la sincérité des ses dispositions à un accommodement juste & raisonnable ; & les avantages qui pourroient en résulter pour la France ne seroient qu'une compensation de ceux que l'armistice continental a procurés à l'Autriche.

Ce dernier point a été parfaitement discuté par le commissaire français. En effet, l'armistice continental donne à la cour de Vienne le moyen de réorganiser ses armées, de convertir en soldats, en armes, en munitions de toute espèce les subsides que lui fournit l'Angleterre, de fortifier & de travailler les places de 2°. & 3°. ligne qui avoient été négligées, parce qu'on n'avoit pas pu prévoir la rapidité des succès des armées françaises. Six mois de repos auroient suffi pour ranimer le zèle & le courage des troupes, & pour affaiblir l'impression naturelle que produisent des victoires multipliées, cette influence morale qui augmente les forces du vainqueur

(1) Voyez la feuille d'hier.

par la confiance, & diminue celle du vaincu par le sentiment contraire.

L'avantage le plus important que trouvoit la France dans la trêve maritime, c'étoit sans doute celui de porter des renforts & des subsistances à la garnison de Malte & à l'armée d'Egypte; mais cette sollicitude du premier consul pour le sort de ces braves troupes, étoit un devoir sacré que lui prescrivait l'humanité autant que l'intérêt national. Que demandoit-il dans le projet de trêve ? pour Malte, les moyens de vivre; pour l'armée d'Egypte, les moyens de se défendre contre des peuples cruels & perfides. Quelle barbare politique que celle qui voudroit s'allier à la famine pour faire périr des guerriers qu'on n'a pu vaincre ! Qui refuse du pain à un ennemi à qui l'on offre la main pour se réconcilier !

Le refus que faisoit le ministère britannique dans son projet d'armistice, de laisser porter des secours, même limités, à l'armée de Malte & d'Egypte, se présente encore sous un point de vue remarquable. Le lord Grenville avoit établi pour base de l'armistice ce principe spécieux, que la position devoit rester telle qu'aucune des deux n'acquiesces des avantages sur l'autre qu'elle n'eût pas eus sans l'armistice. Ce principe a une apparence imposante de justice; mais en voulant l'appliquer avec rigueur, il donneroit lieu à des difficultés interminables; car, dans une suspension d'hostilités entre deux nations en guerre, il ne peut jamais y avoir une telle parité de circonstances, au tel équilibre d'intérêts, que l'une des deux ne trouvat quelque avantage dans la trêve.

Si la France avoit conclu un armistice à la condition de ne porter aucuns secours aux troupes de Malte & d'Egypte; elle se seroit évidemment mis dans une position plus défavorable, à cet égard, qu'en restant en état de guerre. Dans ce dernier cas, elle pouvoit espérer de faire ce qu'elle avoit déjà fait, de faire passer à Malte & à Alexandrie, quelques vaisseaux qui échapperoient à la vigilance des escadres ennemies. Dans l'armistice, suivant le plan des Anglais, nulle ressource ne restoit à la France. N'étoit-ce pas une mesuro vraiment hostile qu'une telle suspension d'hostilités ?

Le contre-projet des Anglais est une combinaison astucieuse, où la bonne-foi & le desir de conciliation ne se montrent point. Tous les bénéfices y sont pour, l'Angleterre; la liberté de la navigation pour les vaisseaux de commerce est d'un intérêt foible pour la France. Une trêve qui peut être rompue à chaque instant, n'offre pas une garantie suffisante pour encourager les commerçans à des expéditions de quelque importance. Le commerce des Anglais étant, au contraire, en pleine activité, n'étant plus inquiété alors par nos corsaires, soulagé par-là même dans le prix des assurances, auroit pris un nouvel accroissement.

Comme les bénéfices de la course sont en faveur de la France, elle n'avoit un véritable intérêt dans l'armistice, que par la facilité de secourir ses colonies & les conquêtes qu'elle a faites au-delà des mers, & c'est cet avantage que le ministère anglais vouloit lui interdire.

Je viens de parler du peu de sécurité qu'auroit donné un tel armistice aux spéculations de nos négocians. Il résulteroit, en effet, d'une des stipulations du traité proposé par les Anglais, que la trêve auroit pu être rompue dans toutes les mers, par les commandans des différentes escadres de S. M. B., ainsi, lorsqu'un vaisseau français, navigant sur la foi de l'armistice, auroit paru devant une station anglaise, le commodore auroit été le maître de s'en emparer, en déclarant la trêve rompue.

Revenons à des considérations plus générales. Tout autorisoit à croire que l'Angleterre ne demandât à intervenir dans la négociation de Lunéville, que pour l'embarrasser & la prolonger, & non pour accélérer la pacification de l'Europe. C'étoit donc un acte de sagesse & de saine politique, que de refuser de l'y admettre avant qu'elle eût donné des preuves d'un véritable intérêt de conciliation. Cette puissance gagne seule à la guerre; la continuer sur mer, pendant qu'elle eût été suspendue sur le continent, auroit été pour elle d'un avantage immense.

Ce n'est point calomnier la politique anglaise que de se défier des moyens faciles & connus qu'elle sait si bien employer pour prolonger une négociation, quand elle n'a aucun intérêt à la terminer. Chaque incident auroit pu amener une difficulté; chaque proposition nouvelle auroit été une occasion d'expédier un courrier; chaque différence d'opinion entre les ministres, même des cours alliés, auroit nécessité des instructions nouvelles. Rien ne pouvoit empêcher que le congrès ne durât des années entières, & que ce vain combat de subtilités diplomatiques ne consommât la ruine de nos colonies

& de notre commerce; ne relevât les forces & le courage de l'Autriche, ne donnât lieu à de nouvelles intrigues, & ne prolongeât les troubles de l'Europe & le malheur des peuples.

Un seul moyen pouvoit prévenir tant de maux: c'étoit un armistice naval. Quels misérables calculs de commerce pourroit-on opposer à tant de motifs d'humanité qui sollicitent cette mesure? mais l'expérience des tems l'a prouvé: il ne faut pas attendre de générosité d'une politique mercantile. L'intérêt de l'humanité n'est plus pour les Anglais qu'une de ces idées générales qu'ils ont reléguées dans leurs livres. Dans tous les tems l'intérêt de leurs alliés a été sacrifié à celui de leurs commerçans. Ils prodiguent l'or pour armer les peuples du continent; mais ils savent que cet or leur reviendra bientôt par les canaux innombrables du commerce exclusif qu'ils ont su s'arroger par leur cupide industrie, & qu'ils veulent consolider par leur intolérable despotisme.

Dans le discours prononcé par le roi d'Angleterre à l'ouverture du parlement, il a dit que la négociation pour la paix avoit échoué, parce que la France ne vouloit consentir qu'à une paix séparée. Il est étonnant que les ministres mettent dans la bouche du roi une assertion si contraire à la vérité; elle est démentie par tout le cours de la négociation, elle a été réfutée dans quelques journaux, la réponse étoit facile; mais il convenoit de la faire.

Je terminerai par une réflexion. Le lord Grenville, après être convenu que le gouvernement français avoit acquis assez de consistance & de solidité pour qu'on traitât de la paix avec le premier consul, ajoute: *La paix est désirable, mais elle l'est moins que la fidélité à nos engagements.*

Quelle morale! Quoi! la guerre n'est-elle plus un crime, quand elle n'est pas indispensable? Et l'obligation de ne pas verser le sang des hommes sans nécessité, n'est-elle pas un engagement aussi sacré que ceux que des intérêts momentanés & incertains font contracter aux chefs des gouvernemens?

*Par un ami de la paix.*

P R É F E C T U R E D E L A S E I N E .

Le tableau général des naissances, mariages, divorces & décès pour l'an 8, dans le département de la Seine, donne le résultat suivant :

Naissances à domicile . . .	Dans l'état de mariage, {	9,511 garçons.
	Hors l'état de mariage, {	1,881 garçons. 1,741 filles.
Total . . . . .		22,151
Mariages . . . . .		3,703
Divorces . . . . .		704
Morts . . . . .		13,522
Naissances dans les hospices . . . . .		1,562
Décès . . . . .		8,800
Décès à la Morgue . . . . .		129
En recapitulant, on trouve que le nombre des naissances est de . . . . .		25,713
Celui des décès de . . . . .		22,351

Et par conséquent qu'il y a un excédent de naissances de . . . . . 1,362

*Discours prononcé à l'ouverture du Lycée, par la Harpe. Prix, 40 centimes. A Paris, à l'ancienne librairie de Dupont, rue de la Loi, n°. 1251.*

*Mémoires relatifs à la marine, par A. Thévenard, vice-amiral, 4 vol. in-8° avec plusieurs planches & tableaux détachés. Prix, 24 fr. & 30 fr. franc de port. A Paris, chez Laurens jeune, imprimeur-libraire, rue Saint-Jacques, n°. 32.*

*Dictionnaire géographique portatif, ou Description des républiques, royaumes, villes, &c.; traduit de l'anglais sur la 13° édition de Laurent Eschard, par Vosgien; nouvelle édition soigneusement revue & augmentée d'un grand nombre d'articles; un vol. in-8°, de plus de mille pages. Prix, 7 fr. 50 cent. relié, & 9 fr. broché, franc de port. A Paris, chez Delalain fils, libraire, quai des Augustins, n°. 29.*